

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
Effectif légal 86	14 mars 2022	21 mars 2022
En exercice 85		
Quorum 67		
Votants 79		
Suffrages exprimés : 79		

Séance du 06 avril 2022

N°220406-22

L’an deux mil vingt-deux, le 06 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONIS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Hervé JOLLY, David LAMBION, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, René VIMONT

Étaient absents représentés par leur suppléant :

Jean-François BUREL représenté par Yves GRENET
Patrice FAUCON représenté par Jean-Paul BEUVIN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Lydie BRETTE a donné pouvoir à Martine CORUBLE
Philippe CABIN a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Christine CHANGEUX a donné pouvoir à René VIMONT
Valérie CORCEL a donné pouvoir à Jean-François OUVRY
Franck FOIRET a donné pouvoir à Stéphane FOLLIN
Nicole GIBOURDEL a donné pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT
Rémi HEROUARD a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Jean-Robert LANCHON a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Luc POLINSKI
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Jean-François OUVRY
Sylvain MONNIER a donné pouvoir à Gérard COLIN
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

Absent excusé :

Pierre-Yves JEGAT

Absents :

Emmanuel BOUST, Philippe CARREIN, Annie DUMENIL, Pascal LARGILLET, Patrick VICTOR

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine LOZAY-ANNEBIQUE a été élue secrétaire de séance.

..*.*

FINANCES – Budget Assainissement Délégation – Mise à jour des AP/CP en cours

N°22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu ensemble les articles L.2322-1 et L.2322-2 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, modifié par l'arrêté du 1^{er} juillet 2021,

Vu la nécessité de mettre à jour les AP/CP du budget Assainissement Délégation,

Vu les crédits de paiement 2022 inscrits au budget primitif 2022 du budget Assainissement Délégation,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 15 mars 2022,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 16 mars 2022.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte la mise à jour de chaque AP/CP faisant l'objet d'une modification dans le tableau ci-joint,**
- **autorise, pour chaque AP/CP en cours, le report automatique des crédits de paiement non utilisés sur l'exercice suivant sans que le montant global de l'AP/CP ne puisse être modifié.**

BUDGET ASSAINISSEMENT DELEGATION

MODE Modification N° ligne	N° APCP	Libellé de l'APCP	N° opération	MONTANT DE L'AP			MONTANT DES CP					OBSERVATIONS SUR LES MODIFICATIONS AU BUDGET INITIAL				
				MONTANT APCP AU 01/01/2022	REVISION DE L'EXERCICE	MONTANT APRES REVISION	SUBVENTIONS	EMPRUNTS	AUTRES MANÈGES DE RECAPITULATION DE TVA	MONTANT CANCELLÉ/VOUÉ AU 31/12/2022	CP 2022 VOTE BP 2022		CP 2023 PROVISIONNEL	CP 2024 PROVISIONNEL	CP DESERVICES SUIVANTS	
Aucune modification	ASS2015001	RECONSTRUCTION STEP DE BOISVILLE	31504	923 500,00 €		923 500,00 €	264 418,70 €	85 549,00 €	573 532,30 €	913 006,58 €	10 493,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Les crédits de paiement 2022 correspondent au solde de l'opération
Aucune modification	ASS2015003	MISE EN PLACE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MANNEVILLE GUEUTTEVILLE CAULLEVILLE ET TRANSEUILLE VERS STEP	31503	5 800 000,00 €		5 800 000,00 €	1 031 686,35 €	1 806 844,00 €	3 741 469,65 €	4 936 481,79 €	873 518,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Les crédits de paiement 2022 correspondent au solde de l'opération
Modification	ASS2016001	TRANSFERT DES EFFLUENTS DU SECTEUR DE PALUEL VERS VEUILLETES	06201601	2 241 900,00 €		2 241 900,00 €	332 305,60 €	131 441,00 €	1 798 153,40 €	1 593 973,43 €	60 072,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Nouvelle opération des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Aucune modification	ASS2017001	OPERATION DE PROGRAMMATION DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT 2017-2020	06201701	481 288,31 €		481 288,31 €	0,00 €	0,00 €	481 288,31 €	418 478,04 €	42 813,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Les crédits de paiement 2022 correspondent au solde de l'opération
Modification	ASS2018001	EXTENSION ZONE DE COLLECTE BIOS-SEVILLE	06201801	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000 000,00 €	124 333,79 €	1 000 000,00 €	175 666,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Nouvelle opération des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	ASS2019001	SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	06201902	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	10 496,12 €	1 000 000,00 €	449 541,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Nouvelle opération des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	AS12021001	RENOUVELLEMENT RESEAU 2022-2025 (ouverture de tranchées)	06202101	950 000,00 €		950 000,00 €	0,00 €	0,00 €	950 000,00 €	0,00 €	366 000,00 €	334 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	AS12021002	REHABILITATION RESEAUX (sans ouverture de tranchées)	06202102	320 000,00 €		320 000,00 €	0,00 €	0,00 €	320 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	AS12021003	REMPLACEMENT RESEAU QUAI BATILLERIE SAINT VALERY EN CAUX	06202103	700 000,00 €		700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	700 000,00 €	882,49 €	30 449,00 €	608 577,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet

* A PCP gérée NT

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Par délégation du Président
Le Directeur Général des Services

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
le Président atteste que la délibération du Conseil
Communautaire n° ..22... - Séance du ..06/04/2022
est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX



Emmanuel COTTIN

Accusé de réception en préfecture
076-200069838-20220406-220406-22-DE
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022